

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.06.01 Convocation du 19.06.2001

Compte rendu affiché 29 Juin 2001

Présidente : Mme GUERIN, 1^{er} Adjoint

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : MODIFICATION du
TABLEAU des EFFECTIFS.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN,
MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN,
DESIGNES, MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme
LABASOR. Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. MEYER par M. POINT M.
GOSSET par M. CHRETIN - Mme BERRA par Mme GLATARD -
Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme
WYMAN - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absent excusé :

M. FERNANDES.

Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel informe l'assemblée que, le tableau des effectifs du personnel de la commune de Neuville-sur-Saône doit être modifié pour tenir compte d'évènements intervenus récemment .

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget primitif 2001,
- Vu les dispositions relatives au cadre d'emploi des agents techniques et des agents d'entretien,-
- Vu l'avis de la C.A.P.,
- Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,
- Modifie comme suit le tableau des effectifs du personnel territorial de la Commune de Neuville s/S,

Suppression	Création	Cause
Agent d'Entretien Qualifié	Agent d'Entretien	Décès du titulaire
	CEC Bibliothèque	
Agent Entretien <i>temps incomplet</i>	Agent Entretien <i>temps complet</i>	

- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.
- Dit que ces mesures sont d'application immédiate, la dépense étant prévue aux articles 64111 et 64168.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Juin 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 juillet 2001

- de la publication le 6 juillet 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 5 juillet 2001